

Adjuvant Cohere

USAGE COMMERCIAL

LIQUIDE

Ce produit ne doit être utilisé qu'avec l'herbicide Brazen II dans le blé de printemps et l'orge.

VENTE AUTORISÉE POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

PRINCIPE ACTIFS:

Huile de colza méthylée48,8 %
Alcools éthoxylés28,2 %

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LES LIVRETS D'HERBICIDE Brazen II AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION : IRRITE LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **33552**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L - VRAC**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut sensibiliser la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Peut irriter la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant l'application.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien aéré. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et des engrais.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'adjuvant Cohere est un produit pétrolier émulsifiable. Il est conçu pour être utilisé en tant qu'adjuvant en mélange avec l'herbicide Brazen[®] pour la suppression en postlevée des graminées dans le blé de printemps et l'orge.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : blé de printemps et orge.

L'adjuvant Cohere ne doit être utilisé qu'avec l'herbicide Brazen[®]. Appliquer à raison de 0,7 litre à l'hectare (0,7 L/ha).

Consulter les étiquettes d'herbicide Brazen[®] pour plus de renseignements sur le mélange.